

Fiche de données de sécurité

page : 1/13

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.
Date d'émission : 25.01.2023 Date de mise à jour : 25.01.2023 Version : 1.0
Produit : **C&T Marron**

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **C&T Marron**

Identifiant Unique de Formulation (UFI) : V2N9-90QR-5TKR-YK02

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / du mélange : produit de protection du bois

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

Q-Chem France SARL
23 rue d'Anjou
75008 Paris, France

Téléphone : +33 1 64 47 87 50
Fax : +33 1 69 30 53 77
adresse E-Mail : contact@qchemfrance.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr.1B ; H314
Eye Dam. 1 ; H318
Aquatic Chronic 2 ; H411

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.
Date de mise à jour : 25.01.2023
Produit : **C&T Marron**

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes :



Mention d'avertissement :
Danger

Mention de Danger :

- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention) :

- P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
- P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

Conseils de Prudence (Intervention) :

- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage) :

- P 405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination) :

- P501 Éliminer le contenu / récipient dans un point de collecte approprié des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant le danger pour l'étiquetage : 2-aminoéthanol, borate de didécylpolyoxéthylammonium

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.
Date de mise à jour : 25.01.2023
Produit : **C&T Marron**

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

- **PBT** : Non applicable
- **vPvB** : Non applicable

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Produit de traitement du bois, liquide, composé des substances indiquées ci-après :

Composants dangereux (GHS)

Conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

2-aminoéthanol

Teneur (m/m) : < 5%	Skin Corrr. 1B ; H314
Numéro CAS : 141-43-5	Eye Dam. 1 ; H318
Numéro-CE : 205-483-3	Acute Tox. 4 ; H302
Numéro index : 603-030-00-8	Acute Tox. 4 ; H312
	Acute Tox. 4 ; H332
	STOT-SE 3 ; H335
	Aquatic Chronic 3 ; H412
	Limite de concentration spécifique :
	STOT SE 3 ; H335 : C ≥ 5%

Carbonate de cuivre

Teneur (m/m) : < 5%	Aquatic Acute 1 ; H400 (M=10)
Numéro CAS : 12069-69-1	Aquatic Chronic 1 ; H410 (M=10)
Numéro CE : 235-113-6	Acute Tox. 4 ; H302
Numéro index : 029-020-00-8	Acute Tox. 4 ; H332
	Eye Irrit. 2 ; H319
	ATE : DL50 oral : 500mg/kg
	CL50/4h inhalatoire : 1,2mg/L

Borate de didécylpolyoxéthylammonium

Teneur (m/m) : < 2%	Skin Corrr. 1B ; H314
Numéro CAS : 214710-34-6	Aquatic Acute 1 ; H400
Polymère	Acute Tox. 4 ; H302
	Aquatic Chronic 3 ; H412

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date de mise à jour : 25.01.2023

Produit : **C&T Marron**

Acrylate d'éthyle

Teneur (m/m) : < 0,01%

Numéro CAS : 140-88-5

Numéro CE : 205-438-8

Numéro index : 607-032-00-X

Flam. Liq. 2 ; H225

Acute Tox. 4 ; H302

Acute Tox. 4 ; H312

Acute Tox. 4 ; H332

Skin Irrit. 2 ; H315

Eye Irrit. 2 ; H319

Skin Sens. 1 ; H317

STOT SE 3 ; H335

Limites de concentration spécifique :

Skin Irrit. 2 ; H315 : C ≥ 5%

Eye Irrit. 2 ; H319 : C ≥ 5%

STOT SE 3 ; H335 : C ≥ 5%

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau :

Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux :

Laver avec de l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, si des troubles persistent, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue.

Après ingestion :

Consulter un centre antipoison ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autre information importante disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autre information importante disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autre information importante disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection : Aucune mesure particulière n'est requise.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.
Date de mise à jour : 25.01.2023
Produit : **C&T Marron**

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, diatomite, sciure, etc.). Eliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.
Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant une manipulation sûre se trouvent en section 7.

Les informations concernant les équipements de protection individuels se trouvent en section 8.

Les informations concernant l'élimination se trouvent en section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération / ventilation du poste de travail.

Éviter le dégagement d'aérosols.

Précautions contre charges électrostatiques.

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application.

Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion :

Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Aucune mesure particulière n'est requise.

Indications concernant le stockage commun

Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres données sur les conditions de stockage

Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.

Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autre information importante disponible.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.
Date de mise à jour : 25.01.2023
Produit : **C&T Marron**

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail

Le produit ne contient pas en quantité significative de substance présentant de valeur-seuil à surveiller.

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
	2-aminoéthanol n° CAS 141-43-5	VLEP CT	7,6 mg/m ³
VLEP 8h		2,5 mg/m ³	1 ppm
acrylate d'éthyle n° CAS 140-88-5	VLEP CT	42 mg/m ³	10 ppm
	VLEP 8h	21 mg/m ³	5 ppm

DNEL (Travailleurs) :

Identification	Exposition	Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
2-aminoéthanol n° CAS 141-43-5	Orale	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent
	Cutanée	Non pertinent	Non pertinent	1 mg/kg	Non pertinent
	Inhalation	Non pertinent	3,3 mg/m ³	Non pertinent	Non pertinent

DNEL (Consommateurs) :

Identification	Exposition	Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
2-aminoéthanol n° CAS 141-43-5	Orale	Non pertinent	Non pertinent	3,75 mg/kg	Non pertinent
	Cutanée	Non pertinent	Non pertinent	0,24 mg/kg	Non pertinent
	Inhalation	Non pertinent	Non pertinent	2 mg/m ³	Non pertinent

PNEC :

Identification				
2-aminoéthanol n° CAS 141-43-5	Eau douce	0,085 mg/L	STP	100 mg/L
	Eau de mer	0,0085 mg/L	Sol	0,035 mg/kg
	Sédiments (eau douce)	0,425 mg/kg	Rejets intermittents	0,025 mg/L
	Sédiments (eau de mer)	0,0425 mg/kg		

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date de mise à jour : 25.01.2023

Produit : **C&T Marron**

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide
Couleur:	marron
Odeur:	faible odeur caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Valeur du pH:	9,6 (20°C)
Viscosité dynamique :	880 mPa.s (20°C)
Température d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	non déterminé
Inflammabilité:	non applicable
Pression de vapeur:	23hPa (20°C)
Densité:	1,018 g/cm ³ (20°C)
Solubilité dans l'eau:	entièrement miscible (20°C)
Risque d'explosion:	le produit n'est pas explosif.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date de mise à jour : 25.01.2023

Produit : **C&T Marron**

9.2. Autres informations

Température d'auto-inflammation : le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Autres informations :

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autre information importante disponible.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autre information importante disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-aminoéthanol	DL50 par voie orale : 1000 mg/kg (lapin)
n°CAS 141-43-5	700 mg/kg (souris)
	1720 mg/kg (rat)
	DL50 par voie cutanée : 1000-2500 mg/kg (lapin)

Principaux symptômes / voies d'exposition

Contact avec la peau : provoque de graves brûlures de la peau.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date de mise à jour : 25.01.2023

Produit : **C&T Marron**

Cancérogénicité

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

2-aminoéthanol	CL50 (96 h)	>100 mg/L (poisson)
N° CAS 141-43-5		170 mg/L (poisson rouge)
		224-225 mg/L (ide mélanote)
	CE50 (48h)	65 mg/L (Daphnia magna)
	CE10	143 mg/L (bactérie)
	CSEO	0,75-0,97 mg/L (algue)
	CE50 (72h)	22 mg/L (Scenedesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autre information importante disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autre information importante disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autre information importante disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : non applicable

VPVB : non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date de mise à jour : 25.01.2023

Produit : **C&T Marron**

12.7. Autres effets néfastes

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Le produit doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale ; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

Produit de nettoyage recommandé

Eau, éventuellement avec addition de produits nettoyants

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

UN3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient BORATE DE DIDECYLPOLYOXETHYLAMMONIUM, CARBONATE DE CUIVRE (II) – HYDROXYDE DE CUIVRE (II) (1:1))

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, CORROSIVE LIQUID, N.O.S., MARINE POLLUTANT (contains DIDECYLPOLYOXETHYLAMMONIUM BORATE, COPPER CARBONATE (II) - COPPER HYDROXIDE (II) (1:1))

IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, CORROSIVE LIQUID, N.O.S., (contains DIDECYLPOLYOXETHYLAMMONIUM BORATE, COPPER CARBONATE (II) - COPPER HYDROXIDE (II) (1:1))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA :



Classe : 9 Matières et objets dangereux divers

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date de mise à jour : 25.01.2023

Produit : **C&T Marron**

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID, IMDG, IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : matières et objets dangereux divers

Indice Kemler : 90

EMS : F-A, S-F

Catégorie d'arrimage : A

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Indications complémentaires de transport

ADR :

Quantités Limitées (LQ) 5L

Quantités exceptées (EQ) Code E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30mL

Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000mL

Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnel E

IMDG :

Quantités Limitées (LQ) 5L

Quantités exceptées (EQ) Code E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30mL

Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000mL

Règlement type de l'ONU :

UN3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient BORATE DE DIDECYLPOLYOXETHYLAMMONIUM, CARBONATE DE CUIVRE (II) – HYDROXYDE DE CUIVRE (II) (1:1)),9 , III

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :

Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO :

E2 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4511

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date de mise à jour : 25.01.2023

Produit : **C&T Marron**

Annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 :

Conditions de limitation : 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II :

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (UE) 2019/1148 :

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) :

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT :

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues :

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers :

Aucun des composants n'est compris.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation non réalisée

SECTION 16: Autres informations

En complément des informations figurant dans la fiche de données de sécurité, veuillez consulter la fiche technique.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Flam. Liq. 2	Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT-SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date de mise à jour : 25.01.2023

Produit : **C&T Marron**

Acronymes et abréviations :

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Marchandises dangereuses pour le transport maritime international

DOT: US Department Of Transportation

IATA: Association du transport aérien international

GHS: Système général harmonisé

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Dose dérivée sans effet (REACH)

PNEC: plus forte concentration sans risque pour l'environnement (REACH)

CL50: Concentration létale pour 50 % d'une population test

DL50: Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)

CSEO : Concentration sans effets observés

VLEP CT : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)

VLEP 8h : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

PBT: Persistant, bio-accumulable et toxique

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles ; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.
